

Référentiel de compétences du conseil en arboriculture d'agrément

Projet 2024

1. Préambule

Les enjeux climatiques actuels sont des sujets récurrents d'actualité. L'arbre, qui n'occupait que peu les préoccupations publiques jusqu'à présent, occupe dorénavant une place fondamentale dans les questions orientées autour de ce thème. Et pour cause, l'arbre apporte de nombreux bienfaits et aménités : source d'oxygène, il décarbone et dépollue l'atmosphère ; il apporte ombrage et permet de lutter contre les îlots de chaleurs urbains ; l'arbre est hôte de biodiversité et offre au public des espaces bien-être parmi et en périphérie des environnements urbanisés.

Ces bienfaits suivent le développement des arbres, ce sont les arbres matures au houppier naturel qui apportent la plus grande partie des aménités associées aux arbres. De fait, les enjeux de conservation des arbres en milieu urbain et périurbain apparaissent de plus en plus prégnants et génèrent une tension entre les besoins de sécurité et ceux de préservation environnementale.

L'accompagnement dans les conseils de gestion du patrimoine arboré est une activité professionnelle en très fort développement, et jusqu'à aujourd'hui non réglementée en France. En résulte une forte variabilité qualitative dans les prestations, et une réelle difficulté pour les gestionnaires à identifier les professionnels présentant les compétences nécessaires pour accompagner cette gestion.

2. Le porteur du projet

La Société Française d'Arboriculture (SFA) est une association constituée selon la loi 1901. Ses deux orientations principales sont les suivantes :

- Regrouper et fédérer les acteurs professionnels de l'arboriculture d'agrément,
- Ouvrer pour sensibiliser le grand public comme les élus à la nécessité d'une gestion durable du patrimoine arboré.

L'association a des objectifs éducatifs et scientifiques visant à faire prendre conscience à tous de la valeur des arbres et à promouvoir la recherche, la technologie et la mise en œuvre d'une arboriculture d'agrément de qualité.

Elle a pour but :

- * de faire avancer les études et la connaissance en matière d'arboriculture d'agrément, ce dernier terme étant défini, ici et dans la suite du document, comme l'art et la science de produire, de commercialiser, d'utiliser, de gérer les arbres afin de préserver le patrimoine arboré et les bienfaits qu'apportent les arbres notamment dans le contexte de changement climatique, mais aussi pour leurs rôles en termes de biodiversité, pour l'esthétique de l'environnement et le bien-être de l'Homme,
- * de développer les règles de l'art dans la pratique de l'arboriculture,
- * de promouvoir les bonnes pratiques de gestion du patrimoine arboré en lien avec la valorisation de l'arbre, de ses aménités et de la biodiversité associée,
- * d'initier, financer et publier des recherches sur l'arbre et plus généralement dans le domaine de l'arboriculture d'agrément,
- * de concevoir, de réaliser et d'éditer des publications (magazines mensuels, bd, documents de prévention...),
- * de représenter l'arboriculture française au sein des instances nationales et internationales,
- * de fédérer les différents acteurs de l'arbre en France, et travailler avec les associations partenaires dans le cadre de projets communs.

Les principales valeurs portées par la SFA sont les suivantes :

- la gestion durable du patrimoine arboré,
- la promotion de la veille qu'elle soit réglementaire, technique ou scientifique,
- la promotion de pratiques professionnelles méthodiques et pragmatiques,
- la prise en compte de l'arbre en tant qu'être vivant, des aménités apportées par l'arbre et de la biodiversité associée, mais également des contraintes urbaines,
- les échanges professionnels dans la pédagogie et dans la bienveillance,
- la sensibilisation auprès des professionnels, des élus et du grand public selon les présentes valeurs.

3. Objectifs

Un **référentiel de compétences** est un outil devenant indispensable dans le contexte actuel afin de répondre aux défis de la transformation des métiers et de leurs professionnalités. La professionnalité désigne l'ensemble des compétences, savoir-faire et comportements attendus d'un individu exerçant une activité professionnelle.

L'objectif premier de ce projet est de produire un référentiel de compétences professionnelles pour les métiers du diagnostic de l'arbre.

Cet outil à destination des professionnels de l'arboriculture d'agrément aura pour vocation de servir plusieurs sous-objectifs :

- Mieux identifier les compétences associées aux métiers du conseil en arboriculture d'agrément, et définir l'expertise
- Apporter aux gestionnaires de patrimoines arborés un outil au service de leur patrimoine
- Développer l'envie professionnelle à la formation et l'évolution des pratiques
- Accompagner les dispositifs de formation professionnelle

Praticiens	Intérêts
Gestionnaires techniciens	Mieux identifier ses besoins et les compétences attendues Choisir des professionnels en adéquation à ses besoins Améliorer ses process de gestion Permettre une meilleure allocation des budgets
Arboristes conseils	Identifier ses compétences Tendre à des pratiques plus méthodiques et plus réflexives pour monter en compétences Mieux orienter sa politique professionnelle managériale par l'identification des points forts et points faibles de l'entreprise
Formateurs	Identifier les compétences attendues dans le métier du conseil Accompagner à des pratiques plus méthodiques et plus réflexives Améliorer ses approches didactique
Ecologues, associations, particuliers	Mieux identifier ses besoins et les compétences attendues Choisir des professionnels en adéquation à ses besoins Mieux intégrer la balance bénéfice/risque dans l'approche écosystémique des arbres
Institutions	Mieux identifier les besoins et les problématiques des métiers Mieux identifier la complexité de préservation des arbres et de la sécurité Pouvoir adapter les textes de lois et leurs décrets d'application à la complexité des métiers

4. Descriptif

Ce référentiel traitera des questions de **conservation du patrimoine arboré**, et non de son renouvellement. Le renouvellement et la plantation pourront faire l'objet d'un second référentiel. Il s'agira donc de **l'inventaire des compétences associées au métier de conseil en arboriculture d'agrément dans le cadre de son entretien**. Il détaillera les compétences qu'il est nécessaire de posséder pour pratiquer ce métier ou occuper un poste.

Elles se décomposent en plusieurs rubriques, généralement :

- **Savoir** : ensemble des connaissances théoriques acquises
- **Savoir-faire** : expériences et maîtrises sur le métier, les méthodes et les outils professionnels
- **Savoir-être** : comportements, attitudes et capacités. Pour ce faire, ce référentiel sera basé sur un outil d'auto-évaluation permettant d'éclairer les compétences, de positionner un niveau d'expertise, d'identifier des éventuels écarts pour assurer l'alignement avec les prétentions professionnelles.

Ce référentiel sera construit de manière collégiale, collective et collaborative. Pour cela, la SFA créera un groupe de travail composé de représentants de l'ensemble des acteurs de la filière impliqués sur le sujet du diagnostic de l'arbre et du conseil en arboriculture d'agrément.

5. Temporalité et budgétisation

Afin de professionnaliser le suivi et la réalisation du projet, un accompagnement est souhaité. La Scop « l'engrenage » a été retenue pour cette collaboration, et répond aux besoins par ses compétences dans l'accompagnement de tels projets, et par sa neutralité et son détachement de tout conflit d'intérêt avec les acteurs de la filière.

Le groupe de travail sera constitué de manière transparente et représentative des acteurs du diagnostic de l'arbre en France. Suite à la phase de financement après un appel à candidature sera publié et la SFA communiquera de manière ciblée auprès des acteurs précités. Le groupe de travail se réunira à plusieurs reprises en présentiel et en distanciel au cours des différentes phases de travail. Le travail du groupe est sur base bénévole.

Le budget global de 18 540 € TTC pour la réalisation de ce projet comprend :

Frais	HT	Nombre	Total HT	Total TTC
Montant de la prestation de l'engrenage	9000,00 €	1	9000,00 €	10800,00 €
Transports l'engrenage	300,00 €	3	900,00 €	1080,00 €
Hebergement l'engrenage	200,00 €	2	400,00 €	480,00 €
Frais de bouche l'engrenage	50,00 €	7	350,00 €	420,00 €
Frais de location de salle	300,00 €	5	1500,00 €	1800,00 €
Café/gateaux	200,00 €	5	1000,00 €	1200,00 €
Frais vidéo	1000,00 €	1	1000,00 €	1200,00 €
Transports organisateur SFA (1 personnes)	150,00 €	3	450,00 €	540,00 €
Frais de bouche organisateur SFA	50,00 €	7	350,00 €	420,00 €
Hébergement organisateur SFA	100,00 €	5	500,00 €	600,00 €
			15450,00 €	18 540,00

Le projet sera mené sur une temporalité d'un an, à compter de la finalisation de la phase de financement. Il doit démarrer avant l'été 2024 et être rendu pendant le deuxième semestre 2025.

6. Financement

Pour financer ce projet, la Société Française d'Arboriculture prévoit une part d'autofinancement, mais elle a également besoin de financements extérieurs sans lesquels le projet ne pourra pas démarrer.

Dans sa recherche de financements, la SFA prévoit de cibler les acteurs de la filière de l'arboriculture d'agrément, impliqués de manière générale par le sujet.

Cependant, l'ouverture à participation financière est rendue publique et s'adresse à tous. Le projet présentant des caractères d'intérêt général, il est possible de soutenir ce projet sous la forme de dons de particuliers ou d'entreprises ouvrant droit à réduction d'impôts.

Le caractère d'intérêt général inhérent à ce projet le rend également éligible aux financements pas fonds publics ou par les fondations d'entreprises.